

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-028

Date de la convocation : 21/03/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 20

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT, M. Pierre LAURENT-CHAUVEY donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS, M. Gérard LORFEUVRE donne pouvoir de vote à M. Roland CANIVENQ, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI et M. René SALEZ donne pouvoir de vote à M. Vincent FLEURY

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ENGAGEMENT RECTIFICATIF D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE
L'OPAH SUD-ARDENNES**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n° DC2021/147 du 30 Septembre 2021 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'Echelle des Communautés des Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethélois pour une durée de 5ans ;

Vu la délibération n° DC2022-18 du 7 avril 2022 approuvant la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de Habitat), la Région Grand Est et les communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethélois et des Crêtes Préardennaises ;

Vu la délibération n°DC2022/19 du Conseil communautaire du 07/04/2022 confiant délégation au Bureau pour l'attribution des aides afférentes à la mise en œuvre du Fonds commun d'intervention lié à l'OPAH ;

Vu la délibération n° DB2023-92 du Bureau Communautaire du 23 novembre 2023 et la modification du plan de financement transmis par l'ANAH ;

.../...

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Projet	Modification	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention ANAH	Subvention CCAA
---------------	---------	------------	--------	--------------	--------------------	----------------------	---------------------	--------------------	--------------------

Engagement rectificatif

	08400 VOUZIER	Précarité énergétique	Installation de volets roulants isolants + changement des menuiseries + isolation du plancher bas et des combles avec réfection de toiture	Délibération DB2023-92	29 312,84 €	27 166,04 €	12 558,18 €	6 279,00 €	1 256,00 €
				Modification	29 312,84 €	27 166,04 €	27 166,04 €	13 583,00 €	2 717,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, DECIDE, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER la subvention telle présentée que ci-dessus
- DE CHARGER le Président de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN

Le Président,


Benoît SINGLIT